



LA PASSERELLE

BULLETIN D'INFORMATION DE LA CELLE DUNOISE
N° 150 - Automne 2026



Mairie - 1 Route des Peintres 23800 La Celle Dunoise
05 55 89 10 77 mairie@labeledunoise.fr



Sommaire

Éditorial	3
Les travaux du Conseil municipal	5
État-civil	16
Présentation du personnel communal	17
Conseil municipal des jeunes	18
Ruralité	19
Nature - Environnement	20
Économie locale	25
Vie culturelle	27
La vie des associations	32
Poème pour la rentrée	37
Informations locales	38
Informations pratiques	39
Rendez-vous de l'automne	40

Mairie de La Celle Dunoise

1, Route des Peintres, 23800, La Celle Dunoise

Tél : 05 55 89 10 77, Fax : 05 55 89 20 29, Courriel : mairie@lacedledunoise.fr

Site web : <http://www.lacedledunoise.fr>

La Passerelle est ouverte à tous. N'hésitez pas à déposer
vos propositions d'articles ou suggestions à la Mairie ou à les envoyer à :
lapasserelle@lacedledunoise.fr.

Notez dès maintenant la date limite de réception de vos articles pour la Passerelle d'hiver :
vendredi 4 décembre.

Directrice de la publication : Brigitte Guinot-Nadal

Responsable du comité de rédaction : Béatrice Bélien

Membres : Brigitte Guinot-Nadal, Françoise Bompeix, Marine Hallier, Dominique Guinot, Béatrice Bélien.

Mise en page : Michel Minaret, correctrices : Ghislaine Cerclay, Josiane Garnotel.

Le comité de rédaction souhaite mettre en valeur les talents des artistes locaux en leur confiant
l'illustration de la page de couverture de La Passerelle.

Sylvie Legeindre, aquarelliste, nous offre une palette chaleureuse en introduction de ce numéro d'au-
tomne.

Merci à toutes et tous pour vos contributions et bel automne à nos lecteurs et lectrices !

Éditorial

Chères Celloises, chers Cellois,

Accablant : ces derniers mois l'ont été : oui accablante cette chaleur et son cortège d'effets délétères sur la santé et l'environnement : les gros barbeaux échoués dans la rivière aux Sillons au mois d'août témoignent de l'asphyxie et du manque d'oxygène qui les a fait mourir. Image saisissante et qui résume les conséquences du réchauffement climatique sur notre écosystème.

Face à cette vague caniculaire, les élus ont réagi rapidement en organisant une veille attentive auprès de personnes en situation de vulnérabilité, aidés par l'ACE. L'école a pu être déplacée dans la salle du conseil climatisée et ouverte à toutes les personnes de la commune en quête de fraîcheur. Une réflexion sur les aménagements possibles dans les bâtiments et les espaces communaux ainsi que sur les conduites à tenir dans ces situations extrêmes est nécessaire. Ne nous cachons pas derrière les climatiseurs qui doivent rester des solutions adaptées à des publics vulnérables mais qui ne peuvent en aucun cas devenir LA solution.

Assoiffé : L'eau, ce patrimoine collectif, est essentiel à notre avenir. Chacun doit prendre conscience de son rôle dans sa préservation. Protégeons l'eau et garantissons son accès équitable pour une agriculture durable. Il y aura fort à faire dans les années à venir. Les agriculteurs le savent mieux que quiconque et l'été a été particulièrement éprouvant pour leurs activités d'élevage.

Ahurissant : Trois plaintes ont été déposées au cours des quatre premiers mois du mandat. La première pour destruction de mobilier public au camping de la baignade, la deuxième pour diffamations inscrites sur des pancartes dans le bourg et la troisième liée à des graffitis dans la cour de l'école. S'attaquer aux élus est inadmissible. Je n'hésiterai pas une seconde à poursuivre en justice toute atteinte les visant.

Je tiens à remercier les nombreux témoignages de soutien et d'encouragement face à ces méthodes de communication anonymes, grossières et lâches. Ces actes ne sauraient entacher notre engagement et nous rappellent que la démocratie se construit avec respect et courage.

Accueillant : C'est ainsi que nous voudrions notre village et c'est ainsi qu'il le fut à plusieurs reprises. Notre commune a su préserver une tradition d'accueil depuis bien longtemps, et différentes communautés fragilisées par des situations d'exil ou de discrimination ont pu trouver refuge à la Celle Dunoise. Ce sera un des thèmes des journées « Terres d'Histoire(s) et de Mémoire(s) » le 30 et 31 octobre que nous évoquerons dans ce numéro.

Accueillante de manière plus prosaïque la baignade le fut également cet été ; la rivière a échappé aux cyanobactéries et c'est un public nombreux, familial et bon enfant, qui est venu se rafraîchir (et pas se baigner car c'était interdit !). Nous avons commencé à tout mettre en œuvre pour que cet espace soit propre, accessible

et sécurisé, il doit maintenant devenir un espace surveillé les mois d'été pour la baignade. Et pour mener à bien ce projet, nous comptons sur le soutien de l'EPCI du Pays Dunois.

Accueillante encore, l'unique classe de la commune le fut le 1^{er} septembre pour recevoir ses 15 élèves (un de plus que l'an dernier !), avec une classe propre comme un sou neuf, une cantine où tous les jours des repas élaborés avec soin sont servis aux enfants et une garderie remplie de trésors qui permettent d'attendre l'ouverture de la classe ou l'arrivée des parents. Merci à toutes les personnes chargées d'accompagner ces enfants.

L'état des lieux des infrastructures communales est maintenant terminé, il va nous falloir organiser financièrement et temporellement ce que nous devons mettre en place pour préserver et valoriser notre patrimoine architectural et naturel. La mise en place du comité de pilotage de Territoire Engagé pour la Nature est programmée, il réunira élus et représentants de la société civile.

Cette fin d'année et le début de la prochaine seront riches de rencontres et d'échanges que ce soit à travers des réunions publiques (forêt, gestion intégrée des eaux pluviales, sécurisation du bourg, informations sur le réseau de distribution de l'eau potable et de la ressource en eau) ou des moments plus festifs comme la fête de la lumière qui va si bien à notre village.

Brigitte Guinot-Nadal, maire de La Celle Dunoise



Les travaux du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

Membres présents : Mesdames et Messieurs, Émilie Alleyrat, Béatrice Bélin, Françoise Bompeix, Fanny Bregeon, Vanessa Fiori, Dominique Guinot, Marine Hallier, Alexandre Jolly, David Lamoureux (arrivé à 20h14), Didier Lamoureux, Brigitte Guinot-Nadal, Julien Pingaud, Sylvain Mauchassat, Aline Rousselet.

Membre excusé : Jean-Bernard Philippot donne un pouvoir à Brigitte Guinot-Nadal.

Secrétariat de séance : Marine Hallier et Vanessa Fiori.

Début de séance : 20h

Madame La Maire demande qu'une délibération soit ajoutée à l'ordre du jour. L'ensemble des élus est d'accord.

Lecture des arrêtés et des devis pris par Mme la Maire dans le cadre de ses délégations :

- Arrêté de fermeture des sanitaires du camping de la Baignade
- Arrêté de fermeture de la route communale 5 : élagages
- Arrêté d'interdiction de baignade
- Arrêté EPSD remplacement de poteaux
- Arrêté de fonction et de signature 2^e adjoint Alexandre JOLLY
- Signature devis EGP 102 € mitigeur Sillons
- Signature devis «Creuse nuisibles» 540 € campagne annuelle punaises de lit gites
- Signature devis «Creuse nuisibles» 291,60 € campagne fourmis, blattes...
- Signature devis lave verres du restaurant communal 1927,80 €

1. APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 30 avril 2026. David Lamoureux est absent au moment du vote.

Ordre du jour

2. LIGNE DE TRÉSORERIE 2026. (POINT RAJOUTÉ À L'ORDRE DU JOUR)

La réception des travaux du bloc Mairie-École a eu lieu le 19 mai. À la suite de cette réception, l'ensemble des factures des entreprises intervenues sur le chantier nous a été transmis dans un délai très court. Ces dépenses avaient bien été prévues et budgétées par l'ancienne équipe mais le montant des factures s'est révélé plus important que prévu. Par ailleurs, la commune est confrontée à un décalage de trésorerie : les dotations qui lui sont attribuées sont versées de manière échelonnée tout au long de l'année et non en une seule fois. Ainsi, une partie des recettes attendues n'a pas encore été perçue, alors même que les factures liées aux travaux doivent être réglées dès à présent.

Afin de faire face à cette situation temporaire et sur les conseils de la Trésorerie, la commune a dû solliciter l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 80 000 €. Il s'agit d'un financement à court terme, destiné à être remboursé au fur et à mesure de l'encaissement des dotations attendues, et en tout état de cause dans le courant de l'année. Cette mesure n'a pas pour objet de financer de nouvelles dépenses, mais de donner davantage de souplesse à la gestion de la trésorerie communale. Elle permettra à la commune de régler sereinement les factures des travaux tout en continuant à assurer sans difficulté le paiement des salaires et des charges courantes. Le recours à cet outil de trésorerie vise exclusivement à faire face au décalage de calendrier entre les décaissements et les encaissements, sans remettre en cause l'équilibre budgétaire de la commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

3. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Vu le Code électoral, notamment les articles L.280 à L.293 et R.131 à R.148 relatifs à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;

Vu le décret portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner ses délégués et suppléants appelés à composer le collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs ;

Considérant le nombre de délégués et de suppléants à élire pour la commune de La Celle Dunoise : 3 délégués ; 3 suppléants ;

Madame la Maire annonce les candidats pour cette élection et demande si d'autres personnes souhaitent candidater. Aucun autre élu ne se manifeste.

Titulaires :
- Françoise Bompeix
- Brigitte Guinot-Nadal
- Alexandre Jolly

Suppléants :
- Marine Hallier
- Dominique Guinot
- Aline Rousselet

Il est procédé au vote à bulletin secret conformément aux dispositions en vigueur.

Les candidats titulaires et suppléants sont élus à l'unanimité.

4. BUDGET ASSAINISSEMENT : APPROBATION CFU 2025

Le conseil municipal délibère sur le Compte Financier Unique (CFU) qui remplace le compte administratif et le compte de gestion et qui constitue l'arrêt des comptes de l'exercice 2025. Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public. Le CFU exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections. Il est proposé à Madame Françoise BOMPEIX, d'être désignée présidente de séance pour le vote du CFU 2025 du budget assainissement de la commune.

Sont proposés à l'assemblée, les comptes ci-dessous arrêtés comme suit :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	51 692,52 €	Recettes	23 232,20 €
Dépenses	40 414,50 €	Dépenses	40 514,37 €
Excédent	11 278,02 €	Excédent	-17 282,17 €
Excédent antérieur reporté	21 484,67 €	Excédent antérieur reporté	77 789,78 €
Résultat de fonctionnement	32 762,69 €	Résultat d'investissement	60 507,61 €

Après présentation du CFU 2025, Madame Brigitte Guinot-Nadal quitte la salle pour permettre au conseil municipal de voter, son pouvoir ne sera pris en compte.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité, le compte financier unique du budget assainissement, charge Madame la Maire de signer les pièces afférentes.

5. BUDGET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

- 1 – Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068) : 0,00 €
- 2 – Affectation complémentaire en « Réserves » (1068) : 0,00 €
- 3 – Excédent d'investissement à reporter au BP 2026 (Ligne 001) : 60 507,61 €
- 4 – Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2026 (Ligne 002) : 32 762,69 €

6. BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU CFU 2025.

Le conseil municipal délibère sur le Compte Financier Unique (CFU) qui remplace le compte administratif et le compte de gestion et qui constitue l'arrêt des comptes de l'exercice 2025. Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public. Le CFU exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections. Il est proposé à Madame Françoise BOMPEIX d'être désignée présidente de séance pour le vote du CFU 2025 du budget principal. Il est proposé à l'assemblée, les comptes ci-dessous arrêtés comme suit :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	804.863,85 €	Recettes	875 506,30 €
Dépenses	689 840,55 €	Dépenses	869 284,77 €
Excédent	115 843,11 €	Déficit	6221,53 €
Excédent antérieur reporté	89 652,19 €	Déficit antérieur reporté	-24 593,17 €
Résultat de fonctionnement	205 495,30 €	Résultat d'investissement	-18 371,64 €

Après présentation du CFU 2025, Madame Brigitte Guinot-Nadal, quitte la salle pour permettre au conseil municipal de voter, son pouvoir ne sera pas pris en compte.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte financier unique du budget principal, charge Madame la Maire de signer les pièces afférentes.

7. BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RÉSULTAT.

Le conseil municipal après avoir entendu le compte financier unique 2025 résumé, délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

1. – Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068) : 18 371,64 €
2. – Affectation complémentaire en « Réserves » (1068) : 0,00 €
3. – Déficit d'investissement à reporter au BP 2026 (Ligne 001) : 18371,64 €
4. – Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2026 (002) : 187 123,66 €

8. ADOPTION DU NOM DU GÎTE 7 RUE DE LA MARCHÉ

Madame la Maire donne la parole à Madame Aline Rousselet pour rendre compte du travail fait en commission Ruralité Économie Locale. Cette dernière indique que le logement au 7 rue de la Marche est laissé vacant et qu'il n'y a pas eu de famille intéressée lors de ce mandat. C'est pourquoi l'idée est de transformer le logement en gîte plus qualitatif avec une capacité maximum de 8 personnes. L'objectif est également de permettre d'avoir un logement disponible pour l'installation d'un futur médecin sur la commune quand l'occasion se présentera. Madame Aline Rousselet propose de nommer ce gîte « le Presbytère » et invite l'ensemble des élus à voter.

Monsieur Didier Lamoureux dit qu'il aurait été bien que cette décision soit discutée en conseil municipal afin de prévoir le coût de l'équipement et des abonnements qui n'ont pas été affectés au budget. Il ajoute que les décisions doivent être plus claires pour les habitants et que ce logement était normalement destiné à une installation pérenne d'une famille.

Madame Françoise Bompeix explique que le bâtiment est pour l'instant vide et qu'il coûte à la commune. Elle souligne que les gîtes actuels sont un peu vétustes et que cela permettra de diversifier l'offre de logements saisonniers. L'équipement complet du gîte a été évalué et certains projets budgétés ne se faisant pas, les sommes budgétées sont en partie réattribuées à ce projet.

Monsieur Dominique Guinot signale que les commissions sont consultatives et que le projet aurait dû être présenté avant de choisir le nom.

Madame Aline Rousselet indique que le compte rendu de la commission où il en a été question et débattu a été transmis aux conseillers depuis plusieurs jours et invite les élus à participer aux échanges. Elle souligne également la proximité de la saison touristique qui nécessite une prise de décision rapide.

Madame la Maire intervient en expliquant que l'idée n'est pas de faire un gîte de tourisme sur du long terme mais surtout de pouvoir proposer le logement à une famille ou à un médecin s'il y avait une demande et de ne pas laisser ce logement vacant.

Le conseil municipal approuve à la majorité absolue le nom « le Presbytère » :

Abstention : 1, Pour : 14.

9. DÉTERMINATION DU LOYER DU GÎTE 7 RUE DE LA MARCHÉ : LE PRESBYTÈRE

Madame Françoise Bompeix présente les tarifs du gîte déterminés dans le cadre de la commission finances :

SAISON HAUTE			SAISON MOYENNE			SAISON BASSE		
04/07/2026 au 25/08/2026			25/08/2026 au 31/10/2026			31/10/2026 au 15/12/2026		
Durée	Montant	Caution	Durée	Montant	Caution	Durée	Montant	Caution
Semaine	1500.00 €	750.00 €	Semaine	1200.00 €	600.00 €	Semaine	1000.00 €	500.00 €
Quinzaine	2800.00 €	750.00 €	Quinzaine	2300.00 €	600.00 €	Quinzaine	1800.00 €	500.00 €
Forfait ménage	90.00 €	90.00 €	Mois	3500.00 €	600.00 €	Mois	3100.00 €	500.00 €
			Forfait ménage	90.00 €	90.00 €	Forfait ménage	90.00 €	90.00 €

TARIF FÊTES FIN D'ANNÉE		
19/12/2026 au 02/01/2027		
Durée	Montant	Caution
Semaine	1200.00 €	600.00 €
Quinzaine	2300.00 €	600.00 €
Forfait ménage	90.00 €	90.00 €

Monsieur Didier Lamoureux demande le prix pour l'équipement du gîte. Madame Francoise Bompeix présente un investissement pour un réameublement complet de 6000 € maximum. Madame Aline Rousselet ajoute que, quoi qu'il arrive, l'ensemble de l'équipement pourra être réutilisé pour les autres gîtes.

Le conseil municipal approuve les tarifs pour le gîte : Abstention : 2, Pour : 13

10. DÉTERMINATION DES LOYERS DE L'INTERNAT RURAL POUR LES AUTRES PROFESSIONNELS PARAMÉDICAUX

Madame Aline Rousselet explique qu'à la suite de demandes de logement de la part de professionnels de santé en remplacement et d'externes en médecine sur le secteur, nous avons dû revoir les tarifs qui étaient initialement réservés aux internes en médecine. L'objectif est d'ouvrir l'internat à tous les professionnels de santé pour leur permettre de découvrir la communauté de communes et d'encourager l'installation de nouveaux professionnels de santé sur le territoire. Cette solution répond à un réel besoin.

Madame Brigitte Guinot-Nadal propose les tarifs suivants :

INTERNAT RURAL					
Professionnel remplaçant paramédicaux			Externe - Médecin junior		
Durée	Montant	Caution	Durée	Montant	Caution
Semaine	70.00 €	70.00 €	Semaine	118,39 €	118,39 €
			Mois	473,57 €	473,57 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

11. AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENT CONTRACTUEL DE REMPLACEMENT

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

D'autoriser Madame la Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L332-13 du Code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou momentanément indisponibles.

12. RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF DE SIGNALEMENT AU CDG23

Mme la Maire explique l'article L135-6 du code général de la fonction publique. Il s'agit d'un dispositif à destination des agents qui s'estiment victimes d'atteintes volontaires à leur intégrité physique, d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout autre acte d'intimidation et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements.

Ce dispositif est obligatoire pour tous les employeurs publics : les collectivités territoriales et les établissements publics. Le Code général de la fonction publique en fixe le cadre réglementaire. Ce dispositif peut être confié aux centres de gestion. À ce titre, le CDG23 propose la mise en place d'une prestation payante permettant d'adhérer à ce dispositif pour les collectivités affiliées qui lui en font la demande. Le Conseil d'Administration du CDG23 a fixé le coût d'adhésion à 3€ par agent présent dans la collectivité.

Ce dispositif est renouvelé à chaque mandat.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

13. DÉSIGNATIONS D'UN DÉLÉGUÉ ET SUPPLÉANT – COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES CLECT

Madame la Maire explique que le CLECT a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU). C'est une commission obligatoire de la CCPD, qui, pour le moment, n'était pas constituée. Lorsqu'elle le sera, la commune devra être représentée par un titulaire et un suppléant.

Madame Brigitte Guinot-Nadal se propose en tant que titulaire et Madame Françoise Bompeix en tant que suppléante.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

14. RÉSULTAT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE LAVAUD ET ALIÉNATION D'UN BOUT DE CHEMIN COMMUNAL

Madame la Maire informe que conformément aux principes de prévention des conflits d'intérêts, les conseillers municipaux susceptibles d'être concernés par un intérêt personnel dans cette affaire sont invités à se déporter et à ne pas participer aux débats ni au vote. Madame Françoise Bompeix, Madame Emilie Aleyrat et Monsieur Alexandre Jolly quittent la salle du conseil.

Monsieur Dominique Guinot informe qu'une procédure d'aliénation peut être lancée car il y a un abandon total de cette portion de chemin.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

15. DEMANDE D'APPROBATION POUR SOLLICITER UNE SUBVENTION À LA DRAC DE NOUVELLE-AQUITAINE À HAUTEUR DE 8000 € DANS LE CADRE DU PROJET CULTUREL, PATRIMONIAL ET ARTISTIQUE « DANS LES PAS DE MARC BLOCH EN CREUSE » (RÉSIDENTE-MISSION EN TERRITOIRE RURAL PRIORITAIRE)

Madame la Maire expose au conseil municipal le projet « Dans les pas de Marc Bloch en Creuse » discuté en commission Culture, Loisirs et Vie Associative et prévu les 30 et 31 octobre 2026. Cet événement s'inscrit dans les projets que la commune souhaite initier les prochaines années. Cette première édition « La Celle Dunoise, Terre d'Histoire(s) et de Mémoire(s) » témoigne de l'héritage de Marc Bloch, dont les cendres reposent au Bourg d'Hem et dont la panthéonisation est prévue le 23 juin 2026. C'est une opportunité unique de relier mémoire nationale et ancrage territorial. De plus, le 15^e anniversaire du square des Justes inauguré par Monsieur Jean-Marie Sachet, Maire de la Celle Dunoise en 2011, traduit la volonté d'accueil de la Celle Dunoise. C'est aussi l'occasion de mettre à l'honneur Pierre Bourdan, célèbre voix de Radio Londres et figure creusoise de la Résistance. Cette première manifestation a pour thème la résistance et les années 1940. Elle a pour vocation de mobiliser des forces vives locales : les associations, les collectivités locales, les habitants, les enfants et les scolaires. À travers cette transmission historique, la convivialité, l'attractivité touristique et l'immersion patrimoniale sont les éléments fondateurs du projet.

Ce projet de la commune a retenu l'attention et l'intérêt de la DRAC Nouvelle Aquitaine qui pourra proposer une offre artistique et culturelle élargie à la Communauté de communes du Pays Dunois et à celle de la Communauté de commune Porte de la Creuse en Marche sur le thème « Dans les pas de Marc Bloch en Creuse ». La commune de La Celle Dunoise assurerait le rôle de territoire pilote de cette première phase en lien permanent avec les deux communautés de communes et avec l'appui d'un élu coordinateur dédié au projet dans le cadre de ses missions d'élu, adjoint à la culture, et depuis son expertise professionnelle de directeur artistique de compagnie.

Pour ces raisons, il est demandé une subvention de 8000 euros à la DRAC. Un budget prévisionnel global de 25 000 € dont 8000 € financés par une subvention de la DRAC, est présenté aux élus ; il est rappelé que l'engagement financier de la commune ne dépassera pas les 7000 euros déjà budgété dans le budget 2026.

Monsieur Didier Lamoureux est surpris que l'on demande au conseil municipal de s'engager sur un plan de financement de 25 000 euros. Madame la Maire explique que le vote concerne uniquement la demande de subvention à la DRAC et que cette dernière demande à ce que la délibération fasse apparaître les autres demandes de subventions qui accompagneront ce projet. Il y aura d'autres délibérations pour les autres subventions. Madame La Maire explique que la commune n'est pas engagée sur 25 000 euros. Monsieur Dominique Guinot explique que c'est une estimation sur le budget primitif et que les 7 000 euros représente la part communale maximale que l'on n'est pas obligé de dépenser. Monsieur Alexandre Jolly se questionne sur les délais pour la demande de subvention et s'inquiète qu'ils soient trop courts. Monsieur Julien Pingaud s'interroge sur le fait que le projet va coûter 25 000 euros et se demande ce que cela va apporter, il pense que cela peut faire peur aux citoyens. Madame La Maire répond que c'est un projet porteur pour notre commune et qui la met en valeur puisqu'il raconte et témoigne d'un moment fort de l'histoire des habitants de la commune. Monsieur Alexandre Jolly affirme que le projet initialement présenté devait coûter 7 000 euros comprenant les subventions. Madame la Maire dit que le projet ne dépassera pas 7 000 euros pour la commune et que monsieur Jean-Bernard Philippot fera d'autres demandes de subventions pour le reste. Madame Aline Rousselet exprime ses craintes par rapport au fait de bloquer les gîtes de la commune sur cette période pour loger les intervenants et s'interroge sur un risque de perte financière. Monsieur Dominique Guinot précise que l'hébergement est financé par ce projet, les gîtes seront loués, et que les dépenses prévues sont sous

réserve de l'accord des subventions. Madame Béatrice Bélien explique que monsieur Jean-Bernard Philippot, adjoint à la culture, a l'habitude de monter des dossiers pour de tels projets. Monsieur David Lamoureux demande qu'un plan de financement plus précis soit présenté. Monsieur Didier Lamoureux ajoute que généralement les projets sont présentés sur une année N+1. Monsieur Julien Pingaud s'inquiète des délais de réponse pour les subventions et de l'organisation. Certains élus pensent que ce projet est trop rapide et demandent plus de précisions. Monsieur Dominique Guinot pointe le fait que la panthéonisation de Marc Bloch c'est en 2026, que le projet est porté par la nouvelle équipe qui vient d'être élue et que cette dépense ne pouvait être programmée au budget primitif préparé par l'ancienne équipe. Cependant une somme d'un montant de 7000€ a été inscrite pour les dépenses concernant les animations culturelles et il ajoute qu'on n'est pas obligé de dépenser les sommes inscrites au budget primitif. Madame Françoise Bompeix explique que la commune ne s'engage que sur 7 000 euros maximum (ligne budgétaire établie) et non sur 25 000 euros.

Après débat et précisions sur les malentendus concernant la délibération proposée :

Il est demandé à Madame la Maire de retirer de la délibération le paragraphe suivant : « de valider le budget prévisionnel de 25 000 pour ce projet, dont la répartition détaillée est présentée en annexe »

Le conseil municipal approuve la demande d'approbation pour solliciter une subvention à la DRAC.

Contre: 2, Abstention: 4, Pour: 9

16. DIVERS

Feu d'artifice : Il n'y aura pas de feu d'artifice cet été car les conditions climatiques ne le permettent pas. Monsieur Didier Lamoureux informe les membres du conseil que l'année dernière le feu d'artifice avait été repoussé en hiver lors de la Fête des Lumières. Cette manifestation avait attiré du monde et l'idée est de le maintenir en hiver. Madame Fanny Bregeon ajoute que cela engendre beaucoup de déchets à l'espace des Sillons. Madame Aline Rousselet et Monsieur Julien Pingaud attirent l'attention sur l'impact écologique et auprès des animaux. Madame la Maire entend les arguments mais dit que ce feu d'artifice fait partie de l'histoire de La Celle Dunoise. Madame Aline Rousselet souligne l'importance de respecter l'horaire annoncée pour le lancement du feu d'artifice et d'éviter tout tir anticipé afin de permettre aux habitants de prendre leurs dispositions.

Le Printemps des villages : Madame la Maire informe l'ensemble du conseil que cette journée s'est très bien déroulée. Cette manifestation prévue le 31 mai a remporté un franc succès et avait pour objectif d'organiser une rencontre entre les élus et la population celloise. Une caravane avec un vieux tracteur et sa remorque fleurie et décorée par les habitants et associations a traversé le bourg pour se rendre dans les villages. Il y avait du monde au village du Chiron le matin, au pique-nique de midi à la Base sport nature et l'après midi au village des Chiers et que les habitants présents, (dont plusieurs avaient fait le déplacement) étaient ravis de cette initiative qu'ils souhaitent voir se renouveler. La municipalité remercie les associations Bal en Celle et La Dissonance ainsi qu'Antoine Melchior qui, grâce à leur participation, ont apporté, à cette animation très sympathique, la dimension festive et conviviale.

Espace des Sillons : Ouverture du camping : Madame Aline Rousselet explique qu'une partie de l'espace des Sillons a été fermée à la suite des crues de l'an passé mais que la remise en herbe avance bien. Elle explique qu'il n'est pas possible de remettre des bornes électriques cette année car cela serait trop coûteux. Elle évoque la possibilité de rajouter des prises au niveau du bloc sanitaire en augmentant l'ampérage pour que les manifestations se passent de manière optimale. Monsieur Julien Pingaud propose qu'il y ait une coupure générale des prises lorsqu'elles ne sont pas utilisées. Les agents techniques ont remis le bloc sanitaire en eau.

Monsieur Dominique Guinot fait état des contacts qu'il a eu avec les services de la DDT (Direction départementale des territoires) pour des possibilités de travaux d'aménagement et d'amélioration des installations sanitaires et avec la Préfecture, qui ne voit aucune objection à l'ouverture du camping à partir du moment où une information est donnée aux campeurs sur les différents risques, notamment d'inondation, et que la commune dispose d'un plan communal de sauvegarde. En cas d'inondation le camping peut être fermé par arrêté de Madame la Maire. Un affichage est prévu pour être conforme. Il dit également que la signalétique du camping des Sillons doit être plus visible pour les touristes. Madame Aline Rousselet indique que le camping pourrait évoluer vers un camping nature, formule qui correspond aux attentes d'une partie de la clientèle touristique. L'ouverture du camping relevant de la responsabilité de Madame la Maire, elle n'est pas soumise à un vote du conseil municipal, le camping des Sillons ouvrira le 27 juin.

Réception travaux : Monsieur Didier Lamoureux informe que la réception des travaux de la mairie a eu lieu le 16 mai 2026 avec le SDEC, le maître d'œuvre et les entreprises. Des réserves ont été émises, les entreprises se sont engagées pour les lever courant juin. Le maître d'œuvre annonce que 8 000 euros ne seront pas facturés à la suite des différentes erreurs lors des travaux. L'entretien de la chaudière sera assuré par l'entreprise Parbaud.

Baignade : Monsieur Dominique Guinot chargé du suivi de la qualité des eaux de baignade explique que la qualité de l'eau étant satisfaisante, l'ARS a validé le profil de baignade et autorise l'ouverture sous conditions. Pour que l'ouverture soit possible il faut un surveillant de baignade diplômé. Si la commune affiche « baignade non surveillée » la responsabilité revient à Madame la Maire et il faut enlever tout aménagement et toute incitation à la baignade. Il fait état des contacts

qu'il a eu avec le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) et avec le SDIS. Ce dernier peut mettre à disposition des surveillants de baignade 7 jours sur 7. La commune doit fournir les lignes d'eau, les drapeaux, le matériel de surveillance, une arrivée d'eau et un téléphone portable. Le coût des surveillants mis à disposition par le SDIS serait de 16 000 euros pour deux surveillants pour 2 mois. Mais du fait de la taille de la baignade il est possible de n'avoir qu'un seul surveillant, ce qui reviendrait à 11 000 € pour 2 mois et on peut aussi réduire la période à 6 semaines (du 4 juillet au 16 août), le coût serait alors de 8 250 € pour une prestation qui comprend : le recrutement du surveillant, le salaire et les charges sociales, le remplacement pendant les congés hebdomadaires, la logistique opérationnelle, les prélèvements, le poste de secours et les consommables. Une demande de subvention a été adressée à la communauté de communes du Pays Dunois qui était prête à prendre en charge la prestation proposée par le SDIS mais La Préfecture a informé que cela ne faisait pas partie des compétences de la communauté de communes. Monsieur Dominique Guinot évoque les retombées touristiques et économiques si la baignade est surveillée.

D'un point de vue financier, Madame Françoise Bompeix évoque le prix très élevé et s'interroge sur le risque de déclassement de la baignade si elle n'ouvre pas cette année. Monsieur Dominique Guinot répond que si la baignade est déclassée, elle pourra être reclassée en zone de baignade au bout de 4 années de prélèvements satisfaisants et informe le conseil que la qualité de l'eau est satisfaisante depuis plusieurs années.

Au vu des réponses de Madame Françoise Bompeix concernant les finances, Madame la Maire propose que le conseil se donne tous les moyens pour une ouverture l'année prochaine en 2027, et de trouver pour cette année une solution d'attente avec le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) ainsi qu'avec les services compétents de la Préfecture pour la mise en place d'un arrêté d'interdiction de baignade, et d'avancer avec la CCPD à la recherche de solutions concernant la compétence requise.

Sécurisation des bâtiments : Suite aux actes de vandalisme commis dans les sanitaires du camping de la Baignade, une réparation provisoire a permis de maintenir ouvert le camping. Madame Françoise Bompeix a contacté le gendarme chargé de la sécurité sur notre territoire, qui est venu pour faire un état des lieux concernant la possible sécurisation du bourg. Le rapport établi permettra au conseil municipal de réfléchir aux diverses propositions faites et éventuellement d'envisager une sécurisation de certains lieux du bourg.

Chemins communaux : Madame Béatrice Bélien indique que des citoyens ont interpellé la mairie pour des chemins non entretenus. Elle explique que 3 des six chemins de randonnée inscrits au PDIPR ainsi que le parcours du randguide doivent être entretenus par la communauté de communes du Pays Dunois. Madame la Maire va demander que ce point soit mis à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire. Pour couper court aux fausses informations, Madame Béatrice Bélien précise qu'il n'y a jamais eu de volonté de la commune de ne pas entretenir les autres chemins et que la situation a été réglée depuis.

Plus personne ne souhaitant intervenir le conseil municipal est déclaré clos à 00h28

*Madame Brigitte Guinot-Nadal, Maire de La Celle Dunoise
Mesdames Marine Hallier et Vanessa Fiori, secrétaires de séance*

Conseil municipal du 2 juillet 2026

Membres présents :

Mesdames et Messieurs : Béatrice Bélien, Fanny Bregeon, Vanessa Fiori, Alexandre Jolly, David Lamoureux, Didier Lamoureux, Brigitte Guinot-Nadal, Jean-Bernard Philippot.

Monsieur Dominique Guinot, arrive à 20h10, Madame Emilie Alleyrat, arrive à 20h20, Madame Françoise Bompeix part à 21h05.

Membres excusés :

Madame Marine Hallier qui a donné procuration à Madame Vanessa Fiori.

Monsieur Sylvain Mauchaussat qui a donné procuration à Monsieur Didier Lamoureux.

Monsieur Julien Pingaud a donné procuration à Monsieur David Lamoureux.

Madame Aline Roussellet a donné procuration à Monsieur Dominique Guinot.

Désignation des secrétaires de séance : Madame Béatrice Bélien et Monsieur Dominique Guinot.

L'ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE :

Les modifications devant être apportées au PV du conseil du 5 juin 2026 sont effectuées.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. LECTURE DES ARRÊTÉS :

- Signature devis 1040 € La roulotte à swing (animation musicale du marché nocturne) ;
- signature devis 437,60 € EGP Joyeux (prises électriques espace des Sillons) ;
- signature devis 1279,20 € ETS Pinaud (réfection chemin accès espace des Sillons) ;
- arrêté nomination référent dispositif de signalement Centre de Gestion 23 ;
- arrêté de stationnement rue de la marche (15 et 16 juin) déménagement administré ;
- arrêté d'interdiction de baignade sur le site de l'écluse ;
- arrêté d'interdiction de barbecue sur camping de la baignade et espace des Sillons ;
- arrêté débit de boisson Comité des Fêtes (brocante) ;
- arrêté de stationnement espace des Sillons (brocante) ;
- arrêté débit de boissons Tennis Club ;
- arrêté d'interdiction de stationnement sur les 2 côtés rue de la Marche (7 au 23 – 14 au 42) passage d'engins agricoles.

Précisions sur l'interdiction de stationnement dans la rue de la Marche d'une durée limitée à la période des travaux agricoles du mois de juillet. Monsieur Didier Lamoureux se demande s'il faudrait élargir l'interdiction de stationner le long de la rue des Pradelles. Brigitte Guinot-Nadal rappelle qu'une réunion publique est prévue sur le thème de la sécurisation de cette rue avant la fin de l'année.

3. DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRINCIPAL

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales, vu la délibération 2026-04-06 du conseil municipal en date du 30 avril 2026 approuvant le budget primitif principal, sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent. Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

CHAPITRE	SECTIONS	DM
1641	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	100 000,00 €
1641	RECETTES D'INVESTISSEMENT	100 000,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au virement des crédits tels que décrits ci-dessus sur le budget de l'exercice 2026.

4. ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2026

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL	NOM	MONTANT €
Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 11 Nombre de suffrages exprimés : 15 Vote : pour : 15 contre : 0 abstentions : 0	École de Musique 23320 Bussièrre Dunoise	300,00 €
Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 11 Nombre de suffrages exprimés : 15 Vote : pour : 15 contre : 0 abstentions : 0	Amicale Sapeurs-pompiers 23320 Bussièrre Dunoise	150,00 €

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 11 Nombre de suffrages exprimés : 15 Vote : pour : 1 contre : 0 abstentions : 0	Conciliateurs de Justice 87350 Panazol	150,00 €
Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 11 Nombre de suffrages exprimés : 14 Vote : pour : 14 contre : 0 abstentions : 0	Et au milieu coule la Creuse 23800 La Celle Dunoise	350,00 €
Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 11 Nombre de suffrages exprimés : 15 Vote : pour : 15 contre : 0 abstentions : 0	Le Paradis de Pablo 23800 La Celle Dunoise	300,00 €
Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 11 Nombre de suffrages exprimés : 15 Vote : pour : 15 contre : 0 abstentions : 0	France ADOT 23000 GUÉRET	150,00 €
Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 11 Nombre de suffrages exprimés : 15 Vote : pour : 15 contre : 0 abstentions : 0	FNACA 23320 Saint Vaury	50,00 €
Total		1 450,00 €

Madame Béatrice Bélien ne prend pas part au vote étant membre du bureau de l'association EAMCLC

Paradis de Pablo : le Conseil propose de rencontrer la présidente Madame Sophie Durin. Monsieur Dominique Guinot rappelle l'histoire de l'association qui a dû faire face au départ précipité de l'ex présidente. Il précise que la commune ne loue pas un centre équestre mais un terrain de plusieurs hectares avec un bâtiment agricole. Le Paradis de Pablo est une association, adhérente à la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT), qui est une fédération d'éducation populaire qui s'appuie sur un bénévolat militant pour développer un sport.

Les Bout'choux Dunois ont déjà reçu une subvention de 600 € versée par la municipalité précédente en début d'année.

5. RÉVISION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA GARDERIE

Vu la délibération 2023-09-05 en date du 28 septembre 2023 approuvant la mise en place d'un règlement intérieur pour le service de garderie, madame Vanessa Fiori informe que la commune de La Celle Dunoise met en œuvre des accueils périscolaires ouverts aux élèves des écoles publiques, soit : garderie du matin et du soir de 7h30 à 8h50 et de 16h30 à 18h30.

Chaque année le règlement des accueils périscolaires est soumis au vote du conseil municipal afin de permettre l'organisation et le fonctionnement de ces services. Pour l'année scolaire à venir, ce règlement a été actualisé avec des modifications.

Il est proposé de modifier le règlement intérieur comme suit :

article 2 : inscription

article 4 : départ des enfants le soir

article 6 : goûter

article 7 : tarifs et paiements

retiré article 9 grève du personnel enseignant

Ce règlement entrera en application à la rentrée 2026-2027

Le conseil municipal décide,

d'abroger la délibération 2023-09-05 en date du 28 septembre 2023,
d'adopter le règlement intérieur des accueils de la garderie qui sera annexé
d'autoriser Madame la Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

6. DEMANDE D'ACHAT D'UN BIEN DE SECTION ET D'UN BIEN COMMUNAL AU VILLAGE DU COUREAU

Madame Brigitte Guinot-Nadal fait part du courrier de Madame Monique Maugrion qui souhaite d'une part acquérir le bien de section cadastré 1233 et d'autre part un bien communal situé entre ses parcelles. Madame Aline Rousselet et Monsieur Julien Pingaud qui ont donné leurs pouvoirs, ont fait part de leur retrait du vote, étant domiciliés au Coureau. Monsieur Alexandre Jolly choisit de ne pas prendre part aux échanges et au vote.

Après avoir pris connaissance du plan cadastral et après explications sur les 2 procédures à mettre en place, le conseil est d'avis de lancer la procédure de vente du bien de section qui nécessite de recueillir l'avis des sectionnaires. La vente de la parcelle communale nécessite une enquête publique plus un bornage par géomètre. Les conseillers soulèvent un certain nombre de questions concernant en particulier la parcelle communale avec un voisin qui devra un jour mettre aux normes son assainissement non collectif. Aussi ils proposent de rencontrer Madame Maugrion avant de lancer l'enquête publique.

LANCEMENT DE LA PROCÉDURE D'ACHAT D'UN BIEN DE SECTION AU VILLAGE DU COUREAU – CONSULTATION DES SECTIONNAIRES

Vu la demande présentée par Madame Monique MAUGRION, propriétaire sur le village du Coureau, reçue le 21 mai 2026 pour l'acquisition d'une parcelle cadastrée D1233 sise au village du Coureau ; cette parcelle étant en nature de landes et s'agissant d'un bien de section, il est demandé aux conseillers de se prononcer sur la vente de ce terrain d'une surface de 213 m².

Deux élus habitant le village, ceux-ci ne prendront pas part au vote.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de lancer la procédure d'accord auprès des sectionnaires du village du Coureau pour la vente du dit-bien ; dit que le prix de vente sera de 1 € le M² ; mandate Madame la Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

7. RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET COMMISSION CONSULTATIVE

Madame Brigitte Guinot-Nadal fait part d'un projet de rédaction d'un règlement intérieur pour le conseil municipal et en rappelle la définition. Elle cite quelques exemples où ce règlement pourrait être utile (organisation des commissions, rôle des conseillers délégués). Monsieur Didier Lamoureux se demande si ce n'est pas une perte de temps dans la mesure où cette commission n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 1000 habitants. Monsieur Dominique Guinot pense au contraire que ce règlement peut être très utile dans le cadre du fonctionnement qui a été mis en place et qui nécessite de bien préciser l'articulation entre les adjoints et les conseillers délégués, entre autres. Madame Brigitte Guinot-Nadal propose que l'on s'appuie sur des modèles élaborés par l'AMF. Elle propose que soient associées des personnes ressources extérieures ayant des compétences dans ce type de rédaction et dans le domaine de la déontologie. Ce document doit être rédigé dans les six mois qui suivent l'élection.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR POUR COMMISSION CONSULTATIVE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-22 et L. 2121-8 ;

considérant la volonté du Conseil municipal de se doter d'un règlement intérieur afin de préciser les modalités de son fonctionnement ;

considérant qu'il convient de constituer une commission municipale chargée de préparer un projet de règlement intérieur qui sera soumis au conseil municipal ;

madame la Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de mettre en place un règlement intérieur du conseil municipal et d'y associer des personnes ressources compétentes dans le domaine de la déontologie et de l'éthique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de la Celle Dunoise, décide de créer une commission municipale dénommée « commission chargée de l'élaboration du règlement intérieur du conseil municipal ».

La commission sera constituée comme telle :

Mme Brigitte Guinot-Nadal, Mme Béatrice Bélien, Mme Marine Hallier, Mme Fanny Bregeon, M. Alexandre Jolly, M. Dominique Guinot.

Madame la Maire présidera la commission de droit ou désignera un conseiller municipal pour la présider.

La commission est chargée : d'étudier les dispositions du Code général des collectivités territoriales applicables au fonctionnement du conseil municipal ;

de rédiger un projet de règlement intérieur ;

de présenter ce projet au conseil municipal.

La commission peut, si elle l'estime utile, recueillir l'avis de toute personne qualifiée ou de tout habitant de la commune. Ces personnes participent uniquement à titre consultatif et ne sont pas membres de la commission.

Le projet de règlement intérieur sera soumis au vote du conseil municipal, seul compétent pour l'adopter.

Madame la Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

La proposition est adoptée à la majorité : 13 voix pour et 2 abstentions

Madame Françoise Bompéix part à 21h05

8. CONSTITUTION DE LA CCID – PROPOSITION DE CONTRIBUABLES

Madame la Maire invite le Conseil à proposer pour la constitution de la commission communale des impôts directs une liste de 24 contribuables. Elle explique la difficulté à trouver des personnes volontaires pour faire partie de cette commission.

Le conseil, après en avoir délibéré, propose la liste de contribuables suivante sachant que celle-ci est incomplète (7+7 soit 14 contribuables).

Brigitte GUINOT NADAL

David LAMOUREUX

Dominique GUINOT

Catherine GODIN

Alexandre JOLLY

Jean Bernard PHILIPPOT

Françoise BOMPEIX

Marine HALLIER

Aline ROUSSELET

Emilie ALLEYRAT

Didier LAMOUREUX

Julien PINGAUD

Sylvain MAUCHAUSSAT

Vanessa FIORI

mandate Madame la Maire à transmettre aux services concernés.

9. MOTION RELATIVE A L'EXCLUSION DE LA VOIRIE AU TITRE DE LA DETR

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

vu la motion adoptée par l'Association des maires et des adjoints de la Creuse relative à l'exclusion des opérations de voirie du champ de la DETR ;

considérant que la DETR constitue depuis de nombreuses années un levier indispensable au financement des investissements des communes rurales ;

considérant que les travaux de voirie participent directement à la sécurité des usagers, au maintien des services publics, à l'attractivité des territoires et au développement économique local ;

considérant que l'exclusion des opérations de voirie des dispositifs de financement de la DETR aurait des conséquences particulièrement pénalisantes pour les communes rurales, déjà confrontées à de fortes contraintes budgétaires ;

considérant que le réseau routier communal représente un patrimoine essentiel dont l'entretien et la modernisation nécessitent un accompagnement financier de l'État ;

après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

apporte son soutien à la motion portée par l'Association des maires et des adjoints de la Creuse ;

demande à Monsieur le Préfet de la Creuse de réexaminer les critères d'attribution de la DETR afin de maintenir l'éligibilité des opérations de voirie, comme cela est pratiqué dans d'autres départements ;

souhaite que les communes rurales continuent de bénéficier d'un dispositif de financement adapté aux réalités de leurs besoins d'investissement ;

charge Madame la Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet de la Creuse, à l'Association des maires et des adjoints de la Creuse ainsi qu'aux parlementaires du département.

Delibération adoptée à l'unanimité.

10. QUESTIONS DIVERSES :

Présentation du nouveau logo de la commune incluant le logo de Territoire engagé pour la nature (TEN) et celui de Villes et villages fleuris (VVF)

Monsieur Jean Bernard Philippot présente l'avancée du projet « La Celle Dunoise Terre d'Histoire(s) et de Mémoire(s) ». La DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) a versé 8000 euros. Cela permettra de déclencher des financements croisés. La Communauté de Communes du Pays Dunois s'est engagée à verser 2500 euros dans la mesure où cet évènement devient un projet communautaire qui intéresse plusieurs communes du pays dunois.

Le département sollicité à son tour devrait participer. D'autres partenaires pourront être sollicités. Le budget primitif 2026 a inscrit une somme de 7000 euros pour les animations organisées par la commune, dont 5000 euros consacrés à cette manifestation, le reste allant d'une part au groupe animant le marché nocturne et d'autre part à l'animation de la fête des lumières. Monsieur Jean Bernard Philippot explique qu'il va réactiver une association pour pouvoir percevoir ces aides.

Une réunion est prévue le 15 juillet à 9h30 à la CCPD pour constituer un comité de pilotage (COPIL).

Devenir de la Poste : L'étude du dossier est repoussée au conseil municipal de septembre.

Presbytère : l'achat du mobilier pour équiper le gîte est en cours. La location est envisagée pendant l'été.

Le camping des Sillons est ouvert depuis le 27 juin et l'affichage sur la prévention des risques est en place.

Recensement des personnes en situation de vulnérabilité : Une rencontre collaborative a eu lieu avec la présidente de l'ACE, l'objectif étant de mutualiser nos moyens et d'adapter nos interventions si nécessaire. Les visites auprès des personnes en situation de vulnérabilité en périodes de canicule ont été appréciées. Il y a lieu de faire appel à d'autres élus car beaucoup de personnes sont concernées. Proposition déjà évoquée par Madame Brigitte Guinot-Nadal et qui sera proposée au prochain conseil municipal : mettre en place des référents villages.

Mise à jour du plan communal de sauvegarde (PCS) : Noémie Thierry va préparer une documentation pour septembre. Elle nous informe que la préfecture met en place des exercices sur ce thème. Monsieur Dominique Guinot propose de réunir les élus et les employés municipaux pour les informer sur ce document qui est annexé au DICRIM.

La documentation du réseau forêt limousine (RFL) : Toutes les communes de la Creuse, de la Corrèze et de la Haute-Vienne ont reçu une documentation à destination des élus et des propriétaires forestiers sur les coupes rases de plus en plus nombreuses sur notre département et les conséquences sur la ressource et la qualité de l'eau. Le réseau peut apporter des conseils et venir animer une réunion publique sur ces sujets.

Une réunion publique sera organisée au cours du dernier trimestre.

Vanessa Fiori nous informe que le mandat du conseil municipal des enfants a pris fin le 25 juin 2026. Les enfants ont présenté leurs projets. Pour pouvoir continuer, le conseil s'ouvre aux jeunes jusqu'à 17 ans et deviendra donc le conseil municipal des jeunes.

Feu d'artifice de la fête des lumières le 21 décembre. Monsieur Didier Lamoureux est chargé de demander un devis qui sera étudié en commission finances.

Madame Brigitte Guinot Nadal informe le conseil qu'elle a déposé trois plaintes à la gendarmerie. La première suite au vandalisme sur les sanitaires du camping de la baignade. La seconde suite à des panneaux anonymes déposés à la mairie et accrochés au grillage du tennis. La troisième suite à des graffitis à la craie dans le préau de la cour d'école. Dans les deux derniers cas, elle condamne fermement le fait qu'à travers ces actes on fasse état d'agent communal « déprimé » et qu'on utilise l'école qui doit rester un lieu sanctuarisé, pour y déposer des graffitis. Ce sont des faits inadmissibles et particulièrement choquants.

Les sujets étant épuisés, la séance se termine à 22h50.

Madame Brigitte Guinot-Nadal, Maire de La Celle Dunoise

Madame Béatrice Bélien et Monsieur Dominique Guinot, secrétaires de séance

État civil

Nous félicitons et adressons tous nos vœux de bonheur à :

Tom BARRET et Emma BELOT pour la naissance de Télió BARRET BELOT le 2 juillet.

Céline JOUILLETON et Alexandre NAVARRE pour leur mariage le 11 juillet.

Nous remercions :

Une personne anonyme qui a fait un don de 230 € pour la commune.

Présentation du personnel communal

Prenons un peu de temps pour découvrir nos agents municipaux...

Nathalie

Arrivée dans la collectivité en 1991 pour assurer l'entretien des locaux, Nathalie a rapidement montré toute sa polyvalence avant de réintégrer la mairie quelques années plus tard pour rejoindre le service de la garderie. Depuis, elle est devenue un pilier indispensable de notre quotidien.

D'une dévotion sans faille, Nathalie met tout son cœur à accompagner les petits comme les grands. Qu'il s'agisse de proposer un coup de main pour les devoirs, d'animer des ateliers créatifs originaux ou d'organiser des activités ludiques, elle ne manque jamais d'idées pour éveiller la curiosité des enfants.

Son énergie bienveillante fait de la garderie un véritable cocon où chaque enfant peut s'épanouir en toute confiance. Et les enfants le lui rendent bien.

En dehors du travail, Nathalie aime les promenades, les chiens et faire du shopping !!

Merci Nathalie pour ton engagement, ton imagination débordante et ta présence précieuse auprès de nos familles !



Noémie Thierry, secrétaire générale de mairie.

LA MONTAGNE



**Le quotidien *La Montagne*
est mis à disposition des Cellois,
il est consultable sur place
à la mairie.**

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Inscris-toi avant le 12 octobre 2026 !



LES CONDITIONS :

- Avoir entre 8 et 17 ans,
- Vivre sur la commune de la Celle dunoise,
- Être motivé(e),
- Rapporter l'autorisation parentale en mairie.



PROPOSER TES IDÉES
ET RÉALISER DES PROJETS



TRAVAILLER EN ÉQUIPE



T'ENGAGER POUR
TA COMMUNE



DÉVELOPPER TES
COMPÉTENCES ET TA
CONFIANCE EN TOI

Campagne de stérilisation des chats errants de La Celle Dunoise

La commune a engagé une campagne de stérilisation des chats afin de contribuer à une meilleure maîtrise de la population féline et de limiter la prolifération des chats errants.

Dans ce cadre, la mairie a signé une convention avec l'association *30 Millions d'Amis*, qui prend en charge les frais liés à la stérilisation et à l'identification des chats concernés par cette campagne.

À ce jour, 10 bons de stérilisation sont disponibles pour la commune. D'autres bons pourront être demandés auprès de l'association d'ici la fin de l'année 2026, afin de poursuivre cette action.

La capture des chats concernés peut nécessiter l'aide de personnes disponibles et connaissant les secteurs fréquentés par les animaux.

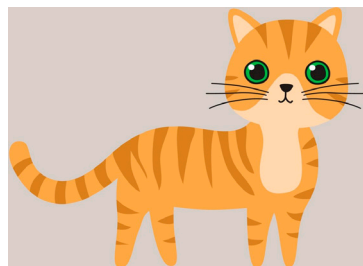
Si vous souhaitez apporter votre aide à la capture des chats dans le cadre de cette campagne, nous vous invitons à vous faire connaître auprès de la mairie.

Un petit rappel pour accompagner cette démarche :

- La stérilisation est un moyen efficace de limiter les naissances et de contribuer au bien-être des chats.
- L'identification permet de savoir si un chat est enregistré et, lorsqu'il est retrouvé, de faciliter la recherche de son propriétaire.

Nous invitons les propriétaires de chats qui ne souhaitent pas avoir de portées à penser à la stérilisation de leur animal. Ces quelques gestes contribuent à une meilleure gestion de la population féline.

Cette action est avant tout une démarche collective, menée avec bienveillance, pour le bien-être des animaux et la tranquillité de tous.



Marine Hallier, conseillère déléguée à la protection animale.

Marché nocturne

Magnifique soirée le mercredi 29 juillet lors du marché nocturne à La Celle Dunoise organisé par la commune en collaboration avec le Comité des Fêtes !

Grand merci aux producteurs présents et au groupe « La Roulotte à Swing » qui ont su apporter leurs talents, tout en proximité et en convivialité, aux nombreuses personnes présentes qui ont également pu se régaler, tout en chantonnant des airs bien connus revisités en swing. Une soirée comme on les aime !

Bravo et merci à tous !

Jean-Bernard Philippot, adjoint à la culture, aux loisirs et vie associative.



Sortie nature du 8 juillet



L'objectif de la sortie, organisée par la municipalité et animée par le CPIE¹, était de se rendre sur les rives d'un étang, d'observer la végétation du bord (la ripisylve) et de s'informer sur la jussie, plante exotique envahissante des lieux humides.

En raison de la canicule, la sortie s'est transformée en réunion au frais dans la salle du conseil !

Amélie Bodin, responsable du projet «plantes exotiques envahissantes» et «santé environnement» au CPIE nous a proposé de commenter et d'échanger autour d'un diaporama.

Elle nous a d'abord présenté les fonctions écologiques et économiques de la ripisylve. Celle-ci protège les berges des cours d'eau en fixant le sol et en diminuant l'intensité des crues. L'ombre des arbres limite le réchauffement des eaux ainsi que le phénomène d'eutrophisation².

Elle procure des habitats diversifiés pour la faune. Elle améliore notre qualité de vie : quel meilleur exemple que notre coin de détente en bord de Creuse lors de cet été caniculaire ?

Amélie a ensuite mis l'accent sur les enjeux liés aux plantes exotiques envahissantes. Celles-ci ont un impact environnemental, elles perturbent les écosystèmes par leur implication dans les extinctions d'espèces indigènes. Elles ont également un impact socio-économique par leur implication dans des pertes de productions agricoles. Notons aussi leur impact sanitaire : allergies causées par l'ambrosie par exemple.

Pour limiter ces effets négatifs, il existe une réglementation sur la prévention de l'introduction et de la propagation des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) sur le territoire métropolitain (arrêté du 14/02/2018). 49 espèces sont répertoriées comme EEE, 26 animales, 23 végétales. Cette liste est évolutive en fonction des enjeux.

La jussie fait partie de cette liste. C'est une plante à la couleur jaune vif qui fleurit entre juin et septembre, se développant dans les eaux stagnantes, les zones humides, en bordure de plans d'eau, dans les fossés, en situation ensoleillée. Elle se



Fleur de jussie

1 - Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement.

2 - Eutrophisation : enrichissement excessif des milieux aquatiques en nutriments, principalement en azote et en phosphore, qui provoque la prolifération des algues et l'asphyxie de la vie subaquatique.

disperse par fragmentation de tiges et dispersion des graines. Elle est présente sur onze étangs et une rivière en Creuse (données CPIE).

Comment éviter sa prolifération rapide préjudiciable à la bonne santé des milieux humides ?

La première chose est d'apprendre à la reconnaître puis, pour éviter sa dispersion, ne pas utiliser du matériel qui a pu servir dans une zone envahie (barque, bottes, matériel de pêche) et ne pas introduire des plantes inconnues dans nos plans d'eau. Les propriétaires d'étangs sont particulièrement concernés.

Le CPIE mène des actions de prévention en inventoriant, informant, accompagnant à la gestion.

Merci de les contacter au 05 55 61 95 87 si vous observez la jussie dans votre environnement.

*Béatrice Bélien,
conseillère déléguée en charge de la programmation des sorties nature
et des animations en lien avec Territoire Engagé pour la Nature.*

Sorties natures dans la Lande de Nambord

Découverte de l'écopâturage les 12 et 26 août.

Le 12 août, Dominique Guinot et moi-même avons organisé notre traditionnelle sortie dans la lande de Nambord, alors que débutait tout juste l'écopâturage pastoral organisé chaque été par le CEN¹.

Chaque année, pendant 3 à 4 semaines, un éleveur local confie son troupeau à un berger ou une bergère. L'objectif est d'entretenir ces milieux et d'éviter ainsi la fermeture en limitant la pousse des ligneux, comme la bourdaine, ou l'expansion des fougères.

25 participants, principalement des vacanciers, se sont laissés guider jusqu'à La Grande Chaume.

Nous avons observé la mare, presque à sec, où les traces de pattes des ragondins étaient bien visibles. Ceux-ci, sans doute dérangés par notre présence, s'étaient cachés !

Nous avons ensuite innové en proposant un jeu à faire en équipe : il s'agissait de repérer le long du parcours des pancartes accrochées aux arbres sur lesquelles des questions portant sur la nature, la flore et la faune spécifiques du lieu invitaient à observer l'environnement. Quelques charades et jeux de l'intrus ont donné du fil à retordre aux adultes et enfants présents ! Les plus jeunes ont découvert en s'amusant des noms d'oiseaux ou d'insectes qu'ils ne connaissaient pas.

L'observation d'une parcelle gérée par le CEN* a permis de montrer la bruyère à quatre angles, la callune, l'ajonc et la molinie, flore caractéristique des landes humides. Les milieux pastoraux sont souvent des milieux écologiquement riches et diversifiés, accueillant parfois des plantes rares.

1 - Conservatoire des Espaces Naturels.

La sortie s'est terminée près de l'enclos où Salomé, la bergère, avait conduit les brebis. Nous avons pu échanger avec Tom Hivonnet, l'éleveur, qui a répondu aux questions des participants.

Tous sont repartis enchantés par la découverte ludique du lieu et de l'activité d'écopâturage pastoral qui participe pleinement à la fois à l'entretien et à la lutte contre la fermeture des paysages, à l'attractivité touristique et à la production agricole.

Le 26 août, c'est Julien Jemin, chargé de missions au CEN¹, qui a animé la sortie rassemblant une vingtaine de participants, pour la plupart des habitants des environs. Matinée riche en informations sur l'évolution des pratiques agricoles, sur la nécessité de préserver des milieux humides tel que celui-ci. L'été sec et caniculaire actuel en fait encore plus prendre conscience.

Julien a montré l'intérêt écologique de la mosaïque des milieux où se côtoient des bois, des clairières, des prairies bordés par des écotones (zones de transitions) entre ceux-ci. Cette diversité favorise la biodiversité et la résilience, contrairement aux zones de monoculture.

Il a expliqué l'évolution des différents modes de gestion expérimentés sur le site pour ré-ouvrir le milieu depuis 2019. Cette année un rouleau tracté par un cheval a permis de casser les fougères afin de limiter leur expansion. En automne, la flore sera fauchée et transformée en bottes pour servir de litière utile à Tom pendant la période hivernale.

Salomé a témoigné de l'intérêt particulier éprouvé à s'adapter à un milieu bien différent de ceux qu'elle connaissait. L'enjeu était de répondre aux objectifs du CEN (entretenir la lande en limitant la pousse des ligneux et de la flore) et ceux de Tom (préserver la bonne santé des brebis). Or le troupeau, composé de brebis charolaises, n'était pas habitué à ce régime alimentaire ! Elle a dû faire appel à sa sagacité pour trouver comment les inciter à manger ces nouveaux aliments !



La matinée s'est terminée sur des échanges passionnants entre participants, dont un agent de l'OFB², sur les problématiques actuelles liées aux loups, aux chiens de protection (patous), aux relations parfois compliquées entre bergers, bergères et randonneurs. Il apparaît nécessaire de faciliter les moments de dialogues entre les différents protagonistes. Ce sont des objectifs communs que le CEN et la municipalité poursuivent grâce aux sorties et projections de films proposés conjointement.

Béatrice Bélien, conseillère déléguée en charge de la programmation des sorties nature et des animations en lien avec TEN³

1 - Conservatoire des Espaces Naturels.

2 - Office Français de la Biodiversité.

3 - Territoire engagé pour la Nature.

La Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP)

Comme vous le savez la question de la gestion des eaux pluviales est d'actualité, en lien avec la ressource en eau. Suite aux inondations de juin 2024, une étude hydraulique a été commandée et réalisée fin 2025 par le bureau d'étude INFRALIM avec pour objectif la prévention des inondations dans le bas du bourg.



La phase diagnostique a fait ressortir une double problématique : d'une part un réseau d'eau pluviale inadapté en lien avec l'extension du lotissement du Prémontet qui a entraîné une artificialisation des sols, due à la création de surfaces de toiture et de la chaussée goudronnée, et d'autre part une absence d'obstacles pour les eaux de ruissellement sur les parcelles communales louées par le Paradis de Pablo.

Pour ce qui concerne la gestion des eaux pluviales, la réglementation a évolué et d'une époque où l'on devait évacuer à tout prix les eaux pluviales dans les réseaux puis dans la rivière, on est passé à une nouvelle approche en lien avec le réchauffement climatique et les périodes de canicules que nous connaissons. Maintenant nous devons tout faire pour ralentir les eaux de ruissellement, les garder et faciliter au maximum leur infiltration dans le sol. Nous parlons maintenant de GIEP.

Ainsi, les nouveaux permis de construire d'habitation précisent que l'eau de pluie récoltée sur les toitures doit être récupérée dans des cuves ou doit s'écouler dans des massifs ou des noues infiltrantes.

Les événements climatiques auxquels nous sommes confrontés avec des épisodes de pluies intenses inhabituelles, présentent de plus un risque de perturbation du réseau d'assainissement pouvant entraîner une pollution diffuse qui suit la pente jusqu'à la rivière en contrebas, et qui peut porter atteinte à la qualité des eaux de la baignade. Ainsi l'ARS a validé le profil de baignade à condition que la question de la gestion des eaux pluviales soit traitée sur la zone concernée.

Les solutions existent et d'autres communes qui sont confrontées à la même problématique ont déjà mis en œuvre des solutions fondées sur la nature. (SfN)¹

Un partenariat avec le CPIE², le CAUE³, le CEN⁴, l'OIEau⁵ et la mise en place d'un comité technique ainsi que 2 visites de communes ayant déjà réalisé ce genre d'aménagement, dont l'une le 14 septembre à Vidallat (168 habitants) et l'autre le

1 - SfN: Les solutions fondées sur la nature regroupent des actions qui s'appuient sur la préservation, la gestion durable et la restauration des écosystèmes pour relever les défis de notre société, comme le changement climatique et la perte de la biodiversité.

2 - CPIE: Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement

3 - CAUE: Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

4 - CEN: Conservatoire des Espaces Naturels

5 - OIEau: Office International de l'Eau

8 octobre à Champsanglard, permettront de mieux appréhender ce qui pourra être envisagé sur notre commune.

Comme vous le savez, la rue des Pradelles a aussi fait l'objet d'une étude pour la sécurisation des riverains afin de limiter la vitesse des véhicules dès l'entrée dans le bourg. Ce sera donc l'occasion d'intégrer dans l'aménagement les dispositifs destinés à ralentir la vitesse.

Par ailleurs la rue des Pradelles, suite à l'extension du bourg sur sa rive gauche, mérite des aménagements conséquents de la chaussée avec des trottoirs permettant aux piétons de circuler en toute sécurité.

Il va donc s'agir d'un projet global centré sur la GIEP pouvant permettre en une seule opération de prendre en compte tous les points évoqués y compris l'aspect esthétique de notre joli bourg.

Enfin ce projet de GIEP entre dans le cadre du plan d'action de Territoire engagé pour la nature (TEN) pour lequel la commune a obtenu le renouvellement du label pour 4 ans. Il s'agit d'une juste reconnaissance de l'engagement de la commune depuis des années dans la préservation de la biodiversité et de son cadre de vie.

Une réunion publique sera organisée prochainement pour présenter le projet aux habitants du bourg de la rive gauche.



*Dominique Guinot, conseiller municipal
délégué à l'Environnement et à la GIEP*

Eau potable

Des habitants de nos villages nous ont signalé que de façon récurrente l'eau du robinet devient marron. L'identification des causes à l'origine de ce problème est nécessaire afin de trouver des solutions permettant de garantir sa qualité. L'eau devient marron à cause de particules, rouille ou minéraux en suspension, souvent liés à des travaux, purges, fortes pluies ou présence de fer. La majorité des canalisations sont en PVC (80%) ou fonte (19%). Dans cette situation, il faut contacter la mairie et la Saur, laisser couler l'eau et éviter de la boire jusqu'à ce qu'elle redevenue claire. Une réunion publique avec les gestionnaires du réseau, consacrée à la distribution d'eau potable, sera organisée prochainement, la date en sera communiquée ultérieurement.

Dominique Guinot, vice-président du SIAEP Vallée de la Creuse.

La vie des agriculteurs - témoignage de Julien Pingaud.

Julien est éleveur de brebis à Villemore. Il est conseiller municipal délégué depuis les dernières élections.

- Peux-tu nous faire part de ton parcours professionnel ?

J'ai un parcours atypique ! Dans la famille, nous en sommes à la quatrième génération d'agriculteurs. Jeune, je n'ai pas souhaité reprendre l'exploitation à la suite de mon père. Lors d'un agrandissement, j'ai rejoint mon cousin en GAEC¹ pendant une dizaine d'années. Puis, suite à mes problèmes de santé, j'ai repris seul en 2021 sur une exploitation plus petite : 96 hectares avec 250 brebis, d'abord en conventionnel jusqu'en 2024.



Déjà, pendant cette période, j'ai essayé une méthode plus respectueuse de l'environnement, sans traitements chimiques, en travaillant avec des dérobés (colza fourrager). Cela consiste à implanter une culture à cycle court entre deux cultures principales qui fournit de l'alimentation pour les brebis tout en protégeant le sol contre les lessivages et en améliorant la structure de la terre.

Enfin, j'ai pris la décision de passer en bio.

- Quelles étaient tes motivations ?

C'est surtout dû à une prise de conscience après mes problèmes de santé. Comme je l'ai déjà précisé, j'avais envie de mettre en place une agriculture raisonnée, plus respectueuse de l'environnement.

Je voulais aussi développer la vente directe pour avoir une activité plus rentable avec moins de bêtes. Je voulais anticiper sur les problèmes d'approvisionnement en nourriture et en eau.

D'ailleurs, je vais diversifier et proposer du porc bio à la vente dans un an.

- Pourquoi ce choix ?

J'aime ces animaux, c'est un travail moins physique et c'est important de se diversifier.

- D'après toi, comment s'adapter aux problèmes liés au réchauffement climatique ?

Pour moi, c'est continuer à développer les dérobés avec les avantages déjà cités.

Broyés et incorporés à la terre ils apporteront de l'engrais naturellement aux semis suivants constitués d'un mélange de céréales et de légumineuses.

J'observe le comportement des plantes et j'adapte.

Par exemple, les pois et la féverole ne se sont pas développés en compagnie des céréales. Donc, cette année, je les sème à part. Je ne sème jamais plus de deux années de suite des céréales dans une même parcelle pour éviter la propagation des maladies.



1 - GAEC Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

Pour éviter l'attaque des altises sur le colza, j'utilise un leurre, j'introduis des radis chinois qui attirent ces insectes et limitent ainsi leurs dégâts. J'ai observé que leurs racines restées en terre et devenues creuses faisaient fonction de drains naturels, ce qui apporte de l'eau sous la surface. C'est appréciable pour contrer naturellement les phénomènes de lessivage.

C'est ça, le vrai « esprit bio », toujours observer, chercher à comprendre, s'adapter !

D'ailleurs je regrette d'avoir arraché des buissons dans mon expérience antérieure. Je vais essayer de re-planter, mais ce n'est pas simple avec la sécheresse.

- Comment t'es-tu formé au bio ?

Beaucoup en autodidacte, par recherche sur internet, grâce au GAB², avec la chambre d'agriculture qui édite des synthèses, des visites d'exploitations biologiques.

- Cette année, as-tu rencontré des problèmes d'approvisionnement en eau ?

Je dois dire que j'ai de la chance. J'ai une source à proximité et il y a d'anciens captages sur l'exploitation. J'envisage de mettre en place un système de récupération d'eau de pluie.

- Peux-tu nous parler de ton expérience récente de vente directe ?

Je l'ai mise en place en juin 2025. Ce qui me motive, c'est d'accompagner mes bêtes du début jusqu'à la fin. C'est complètement différent que d'avoir à les charger dans un camion qui les emmène à l'abattoir. J'aime le contact avec mes clients, avoir leurs retours, c'est souvent gratifiant. Par contre, c'est un gros travail supplémentaire (gestion, hygiène, contrôle des morceaux, étiquetage). J'ai fait le choix de vendre au détail pour m'adapter aux petits revenus et aux besoins des personnes seules.

- Qu'attends-tu de l'État ?

J'ai plus des attentes au niveau écologique, qu'on nous aide dans une démarche d'adaptation. Par exemple, pour récupérer l'eau, investir dans une centrale de traitement des eaux.

Pour moi, l'important c'est de mieux valoriser mon travail, d'éviter de surdimensionner. Je préfère, par exemple, acheter d'occasion et comme j'aime construire, inventer, je conçois du matériel adapté à mes besoins.

Merci à Julien de nous avoir consacré du temps sur sa vie bien remplie. Nous envisageons de poursuivre ce recueil de témoignages auprès des agriculteurs de la commune.

***Béatrice Bélien, conseillère déléguée responsable
du comité de rédaction de la Passerelle***

2- GAB Groupement d'Agriculteurs Biologiques

Les jardins de Couic

Nouveau ! Sans doute avez-vous remarqué cette oie qui se promenait tranquillement pendant le marché de producteurs autour du stand « les jardins de Couic ».

Vous pourrez maintenant les retrouver tous les mercredis matin sur le parking du Bistrot AuKafées pour vous proposer des légumes de saison et des œufs.

N'hésitez pas à en parler autour de vous !



Manifestation « Le Pays Dunois, Terre d'Histoire(s) et de Mémoire(s) »

Savez-vous qui était cet homme ?

Figure incontournable de notre commune, il y joua un grand rôle dans les années 40 !

Pour connaître son histoire et la nôtre, nous vous donnons RDV les 30 et 31 octobre au cœur de La Celle Dunoise pour la manifestation événement « **Le Pays Dunois, Terre d'Histoire(s) et de Mémoire(s)** ».

Revivez cette époque à travers la vie d'alors, l'ancienne école, les vieux métiers, un musée de la résistance, des reconstituteurs, des conférences et tables rondes autour de Marc Bloch et la persécution des juifs avec de prestigieux invités, des impromptus artistiques... tout au long d'un parcours mémoriel de la mairie à la base sport nature en passant par le Square des Justes et le Monument aux Morts.

Il y en aura pour tous les âges. Un formidable moment familial à vivre tous ensemble !

Dès le vendredi 30 octobre, à partir de 19h à la Salle des Loisirs, nous vous proposons un bal et repas de l'époque exclusivement sur réservation avec deux groupes qui évoqueront les chansons d'alors et le swing naissant en France !



Au menu :

- kir ou jus de pommes
- flan aux orties
- pâté de pommes de terre
- pot au feu
- dessert
- café

tarif : repas plus bal : 23 euros

*Réservations obligatoires auprès de
Françoise Bompeix au 06.10.77.54.49
places limitées, tenue d'époque bienvenue !*

Samedi 31 octobre :

• 10H

- Inauguration de la manifestation « **Le Pays Dunois, Terre d'Histoire(s) et de Mémoire(s)** » à la mairie.
- Découverte du « musée de la résistance » avec une partie de la collection de Jean-Pierre Chambraud, salle du conseil municipal.
- Passage par la salle de classe d'époque reconstituée.

• 10h45

- Début du parcours déambulatoire au sein du bourg jusqu'à la base sport nature, découverte de portraits de résistants, de familles accueillantes, de personnages clés de l'époque, sur des panneaux extérieurs disposés de chaque côté de la rue tout au long du parcours jusqu'à la salle des loisirs
- Arrêt au Square des Justes avec petit discours, textes, musique et chant (15 minutes).
- Arrêt au monument aux morts, avec petit discours, textes et chant des partisans (15 minutes).
- Défilé de véhicules d'époque devant le cortège rejoignant la salle des loisirs où ils seront exposés - animation musicale - découverte de la base sport nature occupée par les reconstituteurs.

• Vers 12h à la salle de loisirs

- Réception, discours, verre de l'amitié.
- les restaurants du Bourg seront ouverts, pensez à réserver, buvette et crêpes devant la salle des loisirs proposées par le Comité des Fêtes.

• 14h30 Table ronde autour de Marc Bloch à la Salle des Loisirs

Avec François-Olivier Touati, professeur à l'université et doyen de la Faculté des Arts et Sciences humaines de l'université de Tours, accompagné de la famille de Louis Lacrocq (ancien Maire de La Celle Dunoise, à l'origine de l'arrivée de Marc Bloch dans la Creuse) et de Suzette Bloch.

À partir de 14h30, stand de livres où quelques auteurs de la Société des sciences naturelles, archéologiques et historiques de la Creuse ainsi que Suzette Bloch et Roger Fajnzyberg dédicaceront leurs œuvres. Parmi celles-ci : la BD « L'Historien combattant » co-écrite par Jean-David Morvan, Suzette Bloch et Laurent Bidot et « Les Cahiers d'Alter », de Roger Fajnzyberg.

• 17h Table ronde autour de la persécution des Juifs.

Au moins une famille juive hébergée à La Celle Dunoise - Kaganski - a été arrêtée puis déportée.

Avec la participation des éminents membres de la Société des sciences naturelles, archéologiques et historiques de la Creuse, Christophe Moreigne et Guy Avizou et la fourniture d'éléments sonores/vidéos de Jacky Guillon. Avec également Roger Fajnzyberg, auteur des *Cahiers d'Alter*, témoignage de son père, l'un des rares survivants des Sonderkommando.

Attention, pour le bon déroulement de la manifestation et la sécurité de tous, la rue de la Marche sera fermée à la circulation le 31 octobre de 9h30 à 17H à partir de la poste jusqu'au pont ainsi que la route des peintres de la mairie à l'intersection de la rue de la Marche. Ces deux espaces seront également interdits au stationnement à partir du 30 octobre 18H.

Vous souhaitez participer avec nous à l'organisation ?

C'est encore possible ! Rejoignez notre sympathique équipe de bénévoles dans les secteurs suivants :

1) Animations – Associations – Vie locale

Décorations espaces communaux, costumes, propositions d'animations d'époque.

2) Logistique – Technique de l'événement

Montage, signalétique, sécurité, circulation, installation, désinstallation.

3) Accueil – Bénévoles – Public

Accueil des visiteurs, information, gestion des équipes bénévoles.

4) Restauration – Convivialité

Accueil des invités/intervenants et des artistes

Contactez nous par mail à clva@lacedlunoise.fr ou directement en mairie.

Rendez-vous donc les 30 et 31 octobre pour un week-end historique !

Jean Bernard Philippot adjoint à la culture, aux loisirs et la vie associative.

**TERRE D'HISTOIRE(S)
& DE MÉMOIRE(S)**
à la Celle-Dunoise

Un voyage au cœur des années 40

30 ET 31 OCTOBRE 2026

EXPOS
CONFÉRENCES
BAL CLANDESTIN
IMMERSION
PARCOURS MÉMOIRE
RÉSISTANCE

Marc BLOCH

Alfred MALDANT

Louis LACROIX

la CREUSE le Département

15ème anniversaire

Ambiance musicale des années 40

AU PROGRAMME

LE VENDREDI 30
19H SALLE DES LOISIRS

Tenue d'époque bienvenue !

BAL CLANDESTIN & REPAS D'ÉPOQUE

Places limitées, sur réservation au 06 10 77 54 49

LE SAMEDI 31
10H MAIRIE

Animations toute la journée dans tout le village.

OUVERTURE OFFICIELLE
10H45 BOURG

PARCOURS DE MÉMOIRE
14H30 SALLE DES LOISIRS

RENCONTRES AUTOUR DE MARC BLOCH
17H SALLE DES LOISIRS

RENCONTRES PERSÉCUTION JUIFS

Square des Justes

15ème anniversaire

Scannez pour connaître le programme complet.

Expositions

2000 visites pour nos expositions estivales !

Quelle belle énergie ! De nombreux visiteurs ont défilé cet été pour découvrir les photos, peintures, dessins et gravures exposés dans notre commune. De quoi émerveiller petits et grands.

Un énorme merci aux organisateurs et bénévoles, dont l'engagement a permis de donner vie à ces expositions.

Nous n'oublions pas Antoine Melchior qui chaque été transforme son atelier du Chiron en un lieu de rencontre et de dialogue artistiques.

Que l'art sous toutes ses formes continue de fédérer et de rassembler à la Celle Dunoise !

Brigitte Guinot-Nadal, maire de La Celle Dunoise.

Du côté des initiatives privées :

La Cartonnerie, Moulin de La Celle Dunoise, l'exposition de Juillet/Août 2026.

Ce sont près de 730 visiteurs qui ont franchi les portes de La Cartonnerie pour découvrir les méditations graphiques de l'artiste Granjabel.



Dans cet environnement industriel, par ses séries de dessins, ses grandes fresques, ses sculptures, ses textes, l'esprit de « l'homme animal » Granjabel a habité les espaces du moulin et enchanté les visiteurs.

Merci à Granjabel pour cette remarquable exposition.

Rendez-vous en 2027 pour un nouvel évènement.

Francis Durand

Du côté des associations :

Association Celloise d'Entr'aide - Exposition de peintures.

Notre exposition de peintures s'est déroulée du 1^{er} août au 16 août 2026, à la salle des loisirs. Le vernissage a eu lieu le vendredi 31 juillet en présence de notre invité d'honneur M. Jean-Luc BOUCHAUD, de M^{lle} Marie-Françoise CLERGEAU et de M^{me} Brigitte GUINOT-NADAL.

Cette année a été l'année de tous les records, que ce soit en nombre d'artistes : 59, en tableaux vendus : 38, en nombre de visiteurs : environ 800 et aussi en programmes vendus : 220.



Résultat du vote du public :
seize voix pour le tableau de
M. FORATIER, « Les Bleuets ».

Le résultat des votes du public pour
l'ensemble des œuvres de l'invité
d'honneur : soixante-neuf voix.



Tombola : M. LEWIS est le gagnant de
notre tombola, il a remporté le tableau de
M. BOUCHAUD, offert par l'association.

Un grand merci aux artistes qui sont de
plus en plus nombreux à venir exposer.

Le buffet du vernissage été préparé pour la partie salée par Baguette et Tartelette à Marsac, que nous remercions, et pour la partie sucrée par les bénévoles de l'association.

Jeannine Carenton, présidente de l'ACE.

Et Au Milieu Coule la Creuse - Fotodo.



L'exposition de photos « Fotodo » s'est déroulée du 12 juillet au 16 août à la base sport nature.

Cette année, le thème de l'eau était à l'honneur. Deux clubs photos, de Felletin et de Montluçon, ainsi que 7 photographes amateurs locaux et un professionnel ont participé. En tout, ce sont 29 photographes qui proposaient 100 photos montrant l'eau sous différentes formes.

Nous avons accueilli plus de 500 visiteurs, enchantés par la qualité de l'exposition. Le public était invité à voter pour sa photo préférée. Beaucoup ont fait part de leur difficulté à choisir !

214 personnes ont voté. Monique Pierre, du club photo de Felletin, a gagné avec sa photo attendrissante de grèbe huppée por-



tant ses petits sur son dos, talonnée par Fabrice Bounaud, du même club, avec sa photo de renard roux sur la neige. Puis c'est Geneviève Calut qui arrive en 3^e position avec son cliché de l'étang de Bussière-Dunoise.

Bravo à eux ! EAMCLC leur a remis à chacun un livre sur le thème de l'eau.

Par ces jours de canicule, quel réconfort de laisser son regard s'attarder sur ces vues de ruisseaux, étangs, cascades, neige et glace ! Sensation de fraîcheur garantie !

Grand merci aux talentueux photographes et aux bénévoles pour la tenue des permanences, ainsi qu'à Michel, principal organisateur. Nous saluons la générosité de Jean-Luc Depenne qui a fait don du produit de la vente de sa belle photo du pont de Senoueix à EAMCLC.

Avis aux photographes, le prochain thème de l'exposition 2027 est : la Verticalité !

Béatrice Bélien, secrétaire de EAMCLC.

La Vie des associations

Association Celloise d'Entraide

Fête du Printemps

Le 25 avril, l'ACE a tenu un stand à la fête du Printemps, organisée par l'Association Et Au Milieu Coule La Creuse. La journée s'est très agréablement déroulée pour le plaisir des visiteurs et celui des exposants et elle a été fructueuse pour notre association, les compositions florales préparées par les bénévoles ont été très appréciées.

Ateliers : reprise des activités

Les cours de gym ont repris le mercredi 02 septembre, de 11h à 12h, pour la gym douce et le jeudi 03 septembre, 18h à 19h, pour le body zen. Ils sont toujours dispensés par Valérie à la Salle des Loisirs.

Tous les jeudis de 15h à 17h30 l'atelier peinture a lieu à notre local.

A vos agendas

Notre traditionnelle vente solidaire se tiendra du 24 au 26 octobre inclus de 10 h à 18h à la Salle des Loisirs. Vous aurez l'occasion de retrouver à petits prix (sauf articles exceptionnels) de la vaisselle, des vêtements (enfants-femmes-hommes), des chaussures, du linge de maison, des jouets et bien d'autres choses.

En cas de besoin ou de renseignement, vous pouvez appeler le 07.63.11.58

La Présidente, Jeannine CARENTON.



La Gaule Celloise

La Gaule Celloise a organisé son concours de pêche enfants le 26 juillet par une météo relativement clémente entre deux canicules !!!

Les jeunes pêcheurs, très motivés, au nombre de 20, ont défilé dans le bourg au son d'une compilation festive jusqu'au lieu de pêche, aux Sillons.

Malgré la sécheresse le niveau d'eau était correct, obligeant les valeureux pêcheurs à patauger joyeusement. Presque tous ont pris du poisson (ablettes, goujons, vairons). Il y a encore une belle variété de friture dans notre Creuse.

À l'issue du concours chaque participant a reçu un lot, quant aux poissons ils ont repris le cours de la rivière.

Nos jeunes pêcheurs se sont retrouvés à l'auberge pour y déguster une glace offerte par Cathal, merci à lui .

La victoire est revenue à Perle Deuquet avec 67 poissons, deuxième Mathis Simonet, troisième Timothé Michelet.

Merci à tous pour ce moment très convivial, rendez-vous l'année prochaine.

Merci au bureau de la Gaule Celloise,



Le président, Patrick Deuquet

Tennis Club de la Celle Dunoise

Le Tennis Club Cellois a organisé son 34^e tournoi FFT du 5 au 15 août.

Par une chaleur caniculaire durant 10 jours vingt messieurs et six équipes de double ont bataillé ferme.

Après une finale d'un niveau particulièrement élevé, devant un public enthousiaste, le club a exprimé sa reconnaissance aux joueurs pour leur courage, au vu des conditions météorologiques.

Un rafraîchissement a été offert pour le traditionnel verre de l'amitié.

Résultats : Finale messieurs : Sébastien Montagnon bat Arnaud Verley 7/5. 7/6.

Finale double : Hussein Sarhdaoui et Augustin Serté battent Véronique et Christophe Boué 6/2. 6/3.

Merci au nombreux public pour sa présence tout au long du tournoi (malgré la chaleur).

Le président, Patrick Deuquet



Et Au Milieu Coule La Creuse

La prochaine Gratiféria aura lieu le 18 octobre en partenariat avec Recyclabulle, le comité des fêtes et l'ACE. Préparez des cartons avec les objets en bon état dont vous voulez vous séparer ! Ils feront des heureux.

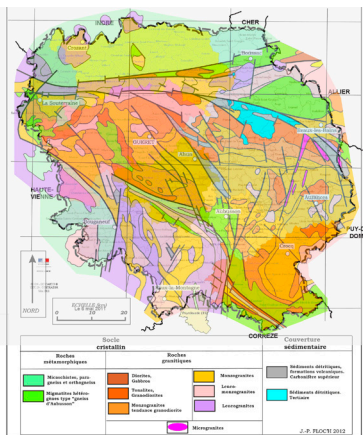
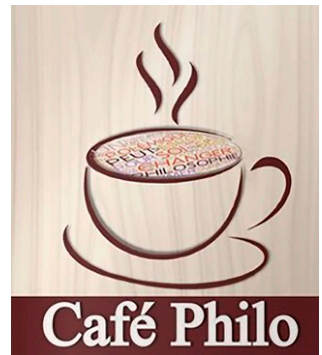
Le groupe de Tai Chi Chuan a continué de se réunir tout l'été en autonomie. À partir de septembre, deux séances par mois seront animées, l'une par Didier, professeur de tai-chi à Champsanglard, l'autre par Marie Christine, professeur de Qi gong.

Les cours d'aquarelle donnés par Sylvie un lundi par mois reprennent le 21 septembre. Le groupe est complet.

Les séances de yoga du mardi matin sont encadrées par Claudine.

Nous consacrerons quelques lignes chaque trimestre pour un focus sur l'une de nos activités, cet automne, laissons la place aux cafés philo : chaque premier jeudi du mois, de 18h à 20h, nous (Ghislaine et Sylvie) proposons un café philo au Bistrot AuKafées de la Celle Dunoise. L'entrée est libre et gratuite pour tous-tes de 7 ans à 100 ans ; une consommation est conseillée pour le café qui nous accueille chaleureusement.

Pour venir, nul besoin d'avoir étudié la philosophie. Votre chemin de pensée sera votre guide. Nul ne détient la vérité, toute parole sera accueillie dans la mesure où elle respectera la parole d'autrui. De plus chacun sera libre de prendre, ou pas, la parole. Apprendre à questionner et à se questionner sera



au cœur de notre démarche. À chaque rencontre, nous tirerons au sort un thème (société, histoire, art, psychologie, éthique, etc) parmi les thèmes apportés par les participants. Notre objectif, outre le fait d'aiguiser nos idées et notre libre arbitre, est de passer un bon moment ensemble.

Notez aussi sur vos agendas la conférence de Jean Pierre Delage sur la géologie globale et celloise le samedi 21 novembre de 15h à 17h à la salle des loisirs.

Au programme :

- les bases de la géologie de la Terre et son histoire
- la dérive des continents et les reconstitutions paléogéographiques
- la chaîne varisque (anciennement dite hercynienne) qui a affecté La Celle Dunoise
- le contexte géologique global du plateau d'Aigurande (dont fait partie La Celle Dunoise)
- quelques particularités géologiques creusoises.

Ghislaine Cerclay, présidente de EAMCLC



Possum bilan été 2026

Possum (en co-production avec Décalsages Présents) a présenté devant une quarantaine de personnes ravies en juillet à la Salle des loisirs, un extrait d'EVA, une adaptation par Emmanuel Landier d'une tragi-comédie écrite dans les années 70 par Copi.

Éva une ancienne star, sa mère, son mari Peuron (homme d'affaires), son attaché de presse Ibiza et son infirmière, jouent des jeux de pouvoirs et de manipulations autour de la maladie d'Eva. La mise en scène met l'accent sur l'ambiance chaotique, drôle, colorée, absurde et totalement surréaliste de la pièce.



Nous espérons avoir les possibilités financières et logistiques pour présenter le spectacle dans son intégralité à La Celle et dans plusieurs communes creusoises à l'été 2027.

possumproduction@free.fr
<http://www.possumproduction.fr/>
Facebook : @assopossum

Isabelle Martini



Le Paradis de Pablo

AU PARADIS DE PABLO, LA RENTRÉE S'ANNONCE SPORTIVE... ET UN PEU FOLLE !

Après un été bien rempli, le Paradis de Pablo et Star Éduc sont heureux de vous retrouver pour une nouvelle saison pleine de chevaux, de poneys, de chiens, de progrès... et de bonne humeur !

19 & 20 septembre 2026 : place à l'Obéjumpt !

Nous avons eu le plaisir d'organiser un stage et un concours d'Obéjumpt, deux journées placées sous le signe de la complicité, du jeu et du travail entre maîtres et chiens. Parce qu'au Paradis de Pablo, même les chiens ont le droit de faire des parcours... et parfois, ils sont même plus disciplinés que leurs humains !

L'éducation canine continue !

Retrouvez les cours collectifs :

- Mercredi à 16h30
- Samedi à 16h30
- Dimanche à 15h

Du côté de nos cavaliers... ça grandit !

Nos petits et grands cavaliers progressent, prennent de l'assurance et évoluent avec leurs montures. Résultat : certains changent de groupe et nous libèrent quelques places !

Créneaux disponibles :

- Mercredi 10h : débutants jusqu'au Galop 1
- Mercredi 14h30 : confirmés, Galops 4 à 7
- Samedi 10h : intermédiaires, Galops 2/3
- Samedi 14h30 : confirmés, Galops 4 à 7

VACANCES DE TOUSSAINT : on prépare les citrouilles !

En plus de nos activités habituelles, nous vous proposerons :

- Halloween — date à définir
- Parcours ludique
- Balade à poney
- Chasse au trésor

VACANCES DE NOËL : les lutins débarquent !

Et ils ont visiblement besoin de nos cavaliers pour retrouver leur chemin !

Au programme, en plus des activités habituelles :

- Jeu de piste du lutin
- Parcours ludique
- Balade à poney
- Chasse au trésor

Bref, vous l'aurez compris : au Paradis de Pablo, les chevaux prennent de l'âge, les cavaliers prennent des galops, les chiens prennent de l'éducation... et nous, on ne prend toujours pas de vacances !

Pour tout renseignement ou inscription, n'hésitez pas à nous contacter.



Le Paradis de Pablo & Star Éduc

Des chevaux, des chiens, des enfants, des adultes... et surtout beaucoup de passion !

Comité des Fêtes Cellois

Le 5 juillet le camping des Sillons n'avait jamais vu autant de monde. Non pas des campeurs, mais environ 120 exposants pour le vide grenier. Nous avons dû les placer jusqu'au pont et même avant l'entrée du site. Des centaines de visiteurs sont venus chiner l'objet insolite qu'ils recherchaient.

Le soleil de plomb de cette belle journée a duré les jours suivants, nous obligeant à faire une soirée du 14 juillet sans alcool « canicule rouge ».

Cette année pour le marché nocturne du 29 juillet les exposants ont été plus nombreux que d'habitude ! Une belle réussite avec un groupe musical qui a animé la soirée.

Le 2 août nous avons pu organiser à nouveau les jeux inter villages avec 6 équipes dans une bonne ambiance. Le public très nombreux a pu apprécier les prouesses de chacun. L'équipe gagnante 2026 est : « les Loups Bars » de St Sulpice le Dunois.



L'été est terminé mais les festivités continuent.

Vous pourrez venir le dimanche 15 novembre chiner quelques livres à notre foire et terminer vos cadeaux lors du marché de Noël le week-end du 5 et 6 décembre.

Toute l'équipe du CDF Cellois vous souhaite une joyeuse rentrée.

Françoise Demonja, présidente.

Poème pour la rentrée

Les deux petits frères

Ils s'en reviennent de l'école,
Un livre dans leur petit sac,
- Au loin on entend le rصاص
De la Creuse qui dégringole.

L'aîné rapporte une bricole,
De la chandelle et du tabac,
Ils s'en reviennent de l'école,
Un livre dans leur petit sac.

Mais la nuit vient ; dans sa rigole
La grenouille fait son coac,
Et tous les deux, ayant le trac
Et tirant leur pied qui se colle,
Ils s'en reviennent de l'école.



Maurice Rollinat

Informations locales



Quelque chose vous manque ?

De l'imprévu ? De la fraternité ?
Du dépassement de soi ? De l'adrénaline ?
De la reconnaissance ? Renouer avec les valeurs essentielles ?

REJOIGNEZ LES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES !

Nous recherchons des gens ordinaires pour faire ensemble des choses extraordinaires.
Que vous soyez jeunes, moins jeunes, étudiants, employés, artisans, cadres, sans emploi...
vous aussi pouvez sauver des vies



92%
des sapeurs-pompiers sont des volontaires.

29%
sont des femmes.

Pourquoi pas vous ?

Ce qu'il faut savoir :

 Recrutement : il est accessible à presque tous, entre 16 et 60 ans, après examen médical.	 Formations : • obligatoire : Transverse (bases de secourisme), 6 jours + Secours et Soins d'Urgence Aux Personnes (SSUAP), 6 jours • toutes missions : Incendie, 4 jours + Protection des Personnes, des Biens et de l'Environnement (PPBE), 6 jours
 Partir au feu : ce n'est pas obligatoire, un SPV peut couvrir uniquement le secours à personnes.	 Indemnité : Chaque SPV perçoit une indemnisation calculée en fonction de ses interventions et astreintes.
 Disponibilité : compatible avec votre vie professionnelle, familiale ou étudiante.	

N'hésitez plus, rejoignez les sapeurs-pompiers de la Creuse

**Rapprochez-vous de la caserne la plus proche de votre domicile (voir sur www.sdis23.fr)**

**Service Départemental d'Incendie et Secours de la Creuse**
18, route de Champs Blancs
33000 Sainte-Foye
05 55 41 18 00



Appel des sapeurs pompiers

Les sapeurs-pompiers de la Creuse ont réalisé près de **12 000 interventions** en 2025. Et cette année encore, leur activité est malheureusement en forte hausse.

Pour continuer à assurer des secours de qualité, ils doivent **renforcer leurs effectifs dans 29 casernes**.

C'est pourquoi La Passerelle diffuse leur page de promotion pour le recrutement de sapeurs-pompiers volontaires.



École de Musique de Bussière-Dunoise

Chaque mercredi, des activités et ateliers autour de la musique sont proposées à la Celle Dunoise que vous soyez jeune débutant ou adulte désirant apprendre la musique.

Sont proposées des formations musicales et disciplines instrumentales : flûte traversière, clarinette, saxophone, trombone, cor, trompette, tuba et percussions.

Des renseignements, une inscription ?

Nathalie 06 88 91 59 12 // Patrice 06 32 76 82 61

ecolemusiquebussieredunoise@gmail.com



Chantier participatif

Le CEN (Conservatoire des Espaces Naturels), en partenariat avec la commune de la Celle Dunoise, vous propose de participer à un chantier de plantation de haies sur le site de la lande de Nambord. En s'y mettant à plusieurs, nous pouvons recréer du paysage et participer à la sauvegarde de la biodiversité.

Rendez-vous le 5 décembre à partir de 10h. Inscriptions obligatoires auprès de Julien Jemin : 05 55 89 14 89 ou 07 67 53 86 10.

Informations pratiques

Horaires d'ouverture au public de la mairie :

- . Lundi : 8h00 - 12h00
- . Mardi : 13h30 - 17h30
- . Mercredi : 8h00 - 12h00
- . Jeudi : 13h30 - 17h30
- . Vendredi : 8h00 - 12h00

Téléphone de la mairie : 05 55 89 10 77

Courriel de la mairie : mairie@lacedunedunoise.fr

Téléphone de la maire Brigitte Guinot Nadal 06 81 56 47 13

Courriel de la maire : brigitteguinot-nadal@lacedunedunoise.fr

Téléphone de la première adjointe Françoise Bompeix 06 10 77 54 49

Téléphone du deuxième adjoint Alexandre Jolly 06 31 22 09 67

Illiwap : n'oubliez pas de télécharger l'application d'informations d'urgences de la commune.

Ceux qui possèdent l'application peuvent devenir les passeurs de ces informations auprès de ceux qui ne peuvent l'installer.

Facebook : [@communedelacedunedunoise](https://www.facebook.com/communedelacedunedunoise)

Internet : www.lacedunedunoise.fr

Horaires d'ouverture de la Poste :

- . Lundi : 09h45 - 13h00
- . Mardi : 09h45 - 11h15
- . Mercredi : 09h45 - 12h45
- . Jeudi : 09h45 - 12h45
- . Vendredi : 09h45 - 12h45

Numéros utiles :

- . **Pompier :** 18
- . **Gendarmerie :** 17
- . **Samu :** 15
- . **Numéro d'urgence européen :** 112

Les rendez-vous de l'automne

- 27 septembre à 17H :

Lecture à la baignade « Et les poissons partent combattre les hommes »

Association La Marcelle

- 18 octobre de 9H à 15H :

Gratiféria - EAMCLC

Base sport nature

- Du 24 au 26 octobre de 10H à 18H :

Vente solidaire - ACE

Salle des loisirs

- 30 et 31 octobre :

Le Pays dunois, Terre d'Histoire(s) et de Mémoire(s)

Dans le bourg

- 15 novembre :

Foire aux livres - Comité des fêtes

Salle des loisirs

- 21 novembre de 15H à 17H :

Conférence / causerie de

Jean Pierre Delage géologie globale et celloise - EAMCLC

Salle des loisirs

- 5 et 6 décembre :

Marché de Noël - Comité des fêtes

Salle des loisirs

- 13 décembre à 12h :

Repas de fin d'année - ACE

Salle des loisirs

- 21 décembre :

Fête de la Lumière - Municipalité

Ateliers de l'ACE :

- mercredi de 11h à 12h :

Cours de gym douce - Salle des Loisirs

- jeudi de 15h à 17h30 :

Atelier peinture - Local de l'ACE

- jeudi de 18h à 19h :

Cours de body zen - Salle des Loisirs

Ateliers de EAMCLC :

- mardi 9h à 10h30 :

Yoga - Salle des Loisirs

- mardi de 11h30 à 13h :

Tai chi - Salle des Loisirs

- Premier jeudi du mois de 18h à 20h :

Café philo - Bistrot AuKafées

Siel bleu :

- vendredi 11h à 12h Cours de Pilates -

Salle des Loisirs

Bal en Celle :

- mercredi de 17h30 à 19h00 :

Danses de salon et contre danse-anglaise -

Salle des Loisirs

La Dissonante :

- mercredi de 19h00 à 21h :

Chorale – Salle des Loisirs

Paradis de Pablo :

- mercredi 10h : débutants jusqu'au Galop 1

- mercredi 14h30 : confirmés, Galops 4 à 7

- samedi 10h : intermédiaires, Galops 2/3

- samedi 14h30 : confirmés, Galops 4 à 7

- mercredi, samedi et dimanche :

activité canine

